

---

**Date: 16.12.2014**

**LE TEMPS**

# Fribourg annonce un taux d'imposition unique à 13,72%

## > **Fiscalité** Un cadeau de 100 millions aux entreprises

Tout le gouvernement fribourgeois s'est déplacé lundi pour annoncer un chiffre très attendu par les milieux économiques: soit le futur taux d'imposition du bénéfice des entreprises. Ce taux s'élèvera à 13,72%, contre 19,6% aujourd'hui. Il est ainsi juste un peu moins élevé que celui envisagé par le canton de Vaud (13,79), principal concurrent en termes de promotion économique.

Cette stratégie répond à l'abandon de la tradition tout helvétique des régimes spéciaux accordés à certaines entreprises, une pratique aujourd'hui décriée par l'Union européenne et l'OCDE. Le Conseil fédéral a décidé, en juin dernier, de se conformer aux nouvelles règles internationales et a lancé la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III), dont l'objectif est de développer un nouveau système fiscal qui reste malgré tout attractif. Loger toutes les entreprises à la même enseigne fait partie des instruments entre les mains des cantons. Mais encore faut-il trouver un juste milieu entre des taux préférentiels accordés jusqu'à maintenant à certaines entreprises, et l'imposition ordinaire qui frappe le plus grand nombre d'entre elles.

Président du gouvernement, chargé de l'Economie, Beat Vonlanthen rappelle que les sociétés bénéficiant d'un statut fiscal spécial paient 30 millions d'impôts directs et représentent 3000 emplois dans le canton de Fribourg. Sans parler des effets positifs indirects pour l'ensemble du tissu économique. «Si on ne fait rien, ces entreprises vont disparaître et on aura tout perdu», prévient-il. Même souci concernant les entreprises au taux ordinaire qui risquent d'être séduites par un taux bien plus bas dans un canton voisin, si Fribourg ne suit pas le mouvement amorcé par Vaud avec ses 13,72%, mais aussi Genève (13%) et Neuchâtel (15,6%).

### **«Retour sur investissement»**

Mais un taux de 13,72% est-il attractif? Pas pour la Chambre de commerce et d'industrie (CCIF), qui estime que le taux cible devrait être inférieur à 13%. L'organisation regrette également que le Conseil d'Etat n'aille pas plus vite dans la mise en vigueur du nouveau taux, prévue pour 2019.

«Nous avons fait le maximum de ce que nous pouvions faire», estime Georges Godel, conseiller d'Etat chargé des Finances. Le «cadeau» fait aux entreprises repré-

sente déjà un montant de 100 millions, partiellement compensé par la Confédération, soit 24 millions pour Fribourg. Le solde sera assumé par l'Etat mais surtout les communes. Le Conseil d'Etat compte sur un certain «retour sur investissement», c'est-à-dire l'arrivée ou le développement d'entreprises innovantes et créatrices d'emplois, pour à la fin se retrouver gagnant. «Nous faisons le pari d'augmenter à terme nos revenus découlant des personnes morales», lance Beat Vonlanthen, qui assure, comme Georges Godel, qu'il n'est pas question de péjorer les prestations de l'Etat, et encore moins d'augmenter l'imposition des personnes physiques.

Mais il faudra faire passer la réforme auprès de la population. Le patronat se montre ouvert à participer financièrement à des mesures compensatoires. Elles concerneraient la formation professionnelle et l'accueil extra-familial. Sur ce plan, Fribourg est plus timide que Vaud, qui travaille déjà sur un véritable paquet, comprenant notamment une augmentation des allocations familiales ou des subsides à l'assurance maladie. Les socialistes fribourgeois ont demandé lundi déjà de s'en inspirer.

**Magalie Goumaz**